



PROGRAMME SSIAP 1 - Recyclage *Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne*

Public :

Toute personne désirant continuer d'exercer la fonction d'agent de sécurité incendie SSIAP 1.

Prérequis :

SSIAP 1, certificat médical, titulaire du SST ou équivalent en cours de validité

Nombre de stagiaires :

15 stagiaires maximum

Durée :

14 heures

21 heures si MAC SST

Lieu :

Savigny le temple

Méthodes pédagogiques :

Méthode heuristique, démonstrative, applicative, Exposés, exercices d'application, échanges

Validation :

QCM

Maintien des compétences :

36 mois

Modalité d'accès :

Signature de la convention

Modalité d'accès :

Signature de la convention

Référence réglementaire :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

Objectif :

Exercer la fonction de SSIAP1 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques, tenir son rôle d'agent de sécurité incendie, agir dans les limites de son action.

Contenu de la formation

Séquence 1 : Prévention :

Évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
Accessibilité du public

Séquence 2 : Les moyens de secours :

Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
Agents extincteurs
SSI
Moyens d'extinction

Séquence 3 : Mise en situation d'intervention :

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
L'action face à différents contextes :

- fumées, incendie
- évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- méthode d'extinction d'un début d'incendie
- protection individuelle
- levée de doute, etc.

L'utilisation des moyens de communication mobiles

Certification :

Appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas en vue de la remise de l'Attestation de recyclage conditionnée par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques programmées.